



Refacturation électricité

Par **FILEMO**, le **08/02/2013 à 11:52**

bonjour
Je suis titulaire d'un contrat d'occupation à l'année d'une parcelle de 100M² dans un terrain de camping pour mon Mobil Home.
Nous payons un forfait d'occupation pour l'ensemble des services. environ 2500€
Nous avons en plus à payer un forfait électricité en fonction de l'ampérage
6Amp 371€
12Amp 768€
16 Amp 979€
Le changement d'Ampérage pour 1 mois (vacances) est facturé 174€ en plus !
Ces pratiques sont elles légales ? l'électricité peut elle être refacturer ou devons nous exiger un compteur individuel?
merci de vos réponses

Par **chaber**, le **08/02/2013 à 15:08**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **amajuris**, le **08/02/2013 à 17:22**

s'agissant d'un camping, il est constant que vous devez payer si vous vous raccordez sur le réseau privé du camping.
en la matière comme en d'autres les prix sont libres et contractuellement fixés par une convention que vous avez signé.
si vous voulez un compteur individuel, vous devez vous renseigner auprès de l'exploitant du réseau électrique pour demander un branchement particulier mais la solution me semble peu réaliste.
cdt

Par **FILEMO**, le **08/02/2013** à **17:57**

à amatjurisrnrnMerci pour votre réponse, elle conforte ce que je pensais.rnrn à chaberrnrnJe ne pensais pas qu'en plus on avait droit à une leçon de morale !rnrnMerci quand même mais nombre de forum se contente seulement de la question à poser.rnrnFILEMO